

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 12/04/2024

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 28/03/2024

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21

Quorum atteint

Présents (17) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Flavien MERCADIER
- Paul MARTINEZ
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON

Absents représentés (4) :

- Gautier VIDAL : pouvoir Patricia BELKADI
- Emilie BRIGNARD : pouvoir Olivier DELMAS
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir Eddy GOMMERET
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (6) :

- Norbert ISERN
- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Franck CASTANET
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES
- Alexis MAMOH

Secrétaire : Patricia BELKADI

DELIBERATION D2024-27 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ainsi, sur le budget principal, les résultats constatés par Monsieur le Maire et attestés par le Service de gestion Comptable (SGC) de Montpellier s'établissent comme suit :

Section d'investissement

En euros	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2023	2 521 835.47	1 943 956.27	-577 879.20
Résultat 2022 (D001)	398 950.61		-398950.61
Résultat de clôture investissement 2023			-976 829.81
RAR 2023	963 550.67	414 267.88	549 282.79
Besoin de financement			1 526 112.60

Section de fonctionnement

En euros	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2023	6 268 426.67	7 408 530.30	1 140 103.63
Résultat 2022 (R002)	/	569 202.92	569 202.92
Résultat de clôture fonctionnement			1 709 306.45

Les crédits portés au projet de Budget Primitif 2024 sont les suivants :

- les restes à réaliser en investissement 2023 seront inscrits au BP 2024 à hauteur de 963 550,67 euros en dépenses et 414 267,88 euros en recettes ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024



ID : 034-213400880-20240412-D2024_27-DE

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.